

Voici 6 mesures additionnelles prises par Croisières AML et qui ont été approuvées par la santé publique afin d'offrir à tous une magnifique expérience de croisière aux baleines :

- 1) Lors de l'embarquement, tous les clients doivent répondre à quelques courtes questions sur leur état de santé actuel, afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas un facteur de risque pour les autres passagers.
- 2) Le port du Couvre-visage est requis pour les clients âgés de 3 ans et plus lors de l'embarquement, ainsi que lorsque la distanciation n'est pas possible à bord du bateau.
- 3) Nous assurons le respect des pratiques de distanciation en lien avec les directives de la santé publique du Québec.
- 4) Nous avons adapté nos opérations de restauration tant au niveau du service qu'en cuisine afin de respecter scrupuleusement les consignes gouvernementales.
- 5) La désinfection des mains est obligatoire pour chaque passager à l'embarquement et au débarquement. Nous mettons également un accent accru sur la désinfection et l'assainissement de tous les endroits clés, à la fois sur le quai et sur nos bateaux.
- 6) Avant chaque journée de travail, tous nos employés doivent compléter un bilan de santé.

